

Apnée démocratique et rupture prétorienne au Gabon. Une analyse systémique du coup d'État du 30 août 2023

Democratic Apnea and Praetorian Rupture in Gabon: A Systemic Analysis of the August 30, 2023 Coup d'État

SADIKI NYEMBO Lucien

Professeur Associé

Département des Relations Internationales

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives

Université de Likasi - République Démocratique du Congo

SANGWA SIKUMBILI Gilles

Assistant

Département des Relations Internationales

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives

Université de Likasi - République Démocratique du Congo

KILWA SIBUMBA Eustache

Professeur Associé

Département des Relations Internationales

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives

Université de Lubumbashi - République Démocratique du Congo

Date de soumission : 11/07/2026

Date d'acceptation : 28/08/2026

Pour citer cet article :

SADIKI NYEMBO L. & al. (2026) «Apnée démocratique et rupture prétorienne au Gabon. Une analyse systémique du coup d'État du 30 août 2023», Revue Internationale du chercheur « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 1025-1047

Résumé

Le coup d'État du 30 août 2023 au Gabon s'inscrit dans une trajectoire de personnalisation du pouvoir, d'affaiblissement de la régulation politique et d'érosion de la confiance institutionnelle. Cet article analyse cette dynamique à partir d'une approche systémique et du concept d'« apnée démocratique » qui désigne la perte progressive de capacité des institutions démocratiques à organiser une compétition crédible, à arbitrer les conflits de légitimité et à produire le consentement politique. Fondée sur une étude de cas, l'analyse met en relation les élections de 2009, 2016 et 2023 au Gabon, avec les transformations de son système politique. Elle montre que l'apnée démocratique n'a pas mécaniquement provoqué le coup d'État, mais a contribué à affaiblir la régulation civile, ouvrant davantage d'espace à l'intervention prétorienne. L'article soutient ainsi que la rupture militaire peut résoudre une crise de gouvernement sans résoudre celle de l'institutionnalisation du pouvoir.

Mots-clés : Gabon ; coup d'État ; apnée démocratique ; rupture prétorienne ; légitimité politique.

Abstract

The August 30, 2023 coup d'état in Gabon was rooted in a longer trajectory of power personalization, weakened political regulation, and declining institutional trust. This article examines this dynamic through a systemic approach and the concept of “democratic apnea,” referring to the progressive loss of democratic institutions' capacity to organize credible competition, arbitrate legitimacy conflicts, and generate political consent. Based on a qualitative and diachronic case study, the analysis connects the 2009, 2016, and 2023 elections with transformations in the Gabonese political system. It shows that democratic apnea did not mechanically cause the coup, but weakened civilian regulation and expanded the space for praetorian intervention. The article argues that military rupture may resolve a crisis of government without resolving the crisis of institutionalization.

Keywords: Gabon; coup d'État; democratic apnea; praetorian rupture; political legitimacy.

Introduction

Le coup d'État du 30 août 2023 constitue une rupture majeure dans l'histoire politique récente du Gabon. Il a mis fin au pouvoir d'Ali Bongo Ondimba et, avec lui, à la dynastie Bongo qui avait marqué le pays pendant plusieurs décennies. Son origine immédiate se situe dans l'organisation de l'élection présidentielle du 26 août 2023 dont les résultats ont été contestés. Toutefois, réduire cette rupture à la seule contestation de ladite élection conduirait cependant à une lecture fallacieuse de la crise politico-sociale gabonaise.

Depuis l'indépendance, la vie politique gabonaise a connu plusieurs transformations sans que la centralité de la présidence soit véritablement remise en cause. Le passage au multipartisme au début des années 1990 a introduit une compétition électorale plus ouverte, mais il n'a pas débouché sur une alternance durable. La succession d'Omar Bongo par son fils Ali en 2009 a ensuite rendu particulièrement visible la continuité du système politique. L'élection de 2009 constitue ainsi une première étape importante pour comprendre la fragilisation progressive de la légitimité politique. Celle de 2016 approfondit cette dynamique. La confrontation entre Ali Bongo et Jean Ping a été suivie d'une contestation particulièrement forte du résultat officiel et de violences politiques. La crise a alors dépassé la seule question du vainqueur du scrutin : elle a mis en évidence les difficultés des institutions à produire un arbitrage suffisamment reconnu par les principaux acteurs (Akum, 2019).

Le coup d'État du 30 août 2023 est intervenu au terme d'une trajectoire plus longue, marquée par la personnalisation du pouvoir, la faiblesse des mécanismes de contrôle, la contestation récurrente des résultats des différents processus électoraux et une confiance progressivement dégradée dans les institutions politiques. Les élections de 2009 et de 2016 avaient déjà donné lieu à d'importantes contestations et à des crises postélectorales. En 2023, ces tensions se sont inscrites dans un contexte institutionnel encore plus fragilisé (Eba Nguema, 2024 : 82 à 93).

Les événements de 2023 apparaissent, dans cette perspective, moins comme des faits isolés que comme l'aboutissement d'une accumulation de tensions. Le scrutin du 26 août 2023 s'est déroulé dans un contexte de controverses portant notamment sur les règles électorales, les conditions de la compétition et l'accès à l'information. Des restrictions ont également affecté l'espace civique et la communication pendant la période électorale. Peu après l'annonce des résultats donnant Ali Bongo vainqueur, les militaires ont annulé le scrutin et dissous les institutions de l'État (Civics Monitor,

2023). C'est dans cette trajectoire que nous proposons le concept d'« apnée démocratique » que nous allons expliquer dans le premier point consacré au cadre conceptuel, théorique et méthodologique.

La question qui guide cette étude est dès lors la suivante : comment l'affaiblissement progressif de la capacité régulatrice des institutions démocratiques au Gabon a-t-il contribué à créer les conditions de possibilité de la rupture prétorienne du 30 août 2023 ? Nous avançons l'hypothèse selon laquelle l'apnée démocratique ne conduit pas, par elle-même, à un coup d'État. Elle rend plutôt le système politique plus vulnérable lorsque plusieurs facteurs se conjuguent : une forte personnalisation du pouvoir, une crise aiguë de légitimité, l'affaiblissement des mécanismes civils d'arbitrage et l'existence, au sein des forces armées, d'une capacité organisationnelle suffisante pour intervenir. Le coup d'État est ainsi envisagé non comme l'effet automatique d'une crise démocratique, mais comme le résultat contingent de l'interaction entre plusieurs dimensions du système politique. Cette hypothèse conduit à écarter les explications monocausales. Ni la contestation électorale de 2023, ni la mauvaise gouvernance, ni les difficultés socio-économiques, ni l'ambition des militaires ne suffisent, isolément, à expliquer la rupture. L'intérêt d'une approche systémique est précisément de rechercher la manière dont ces facteurs se combinent et se renforcent au fil du temps.

L'étude poursuit trois objectifs. Il s'agit d'abord d'identifier les mécanismes qui ont favorisé la concentration du pouvoir et l'affaiblissement des capacités de régulation des institutions. Il s'agit ensuite de comparer les séquences électorales de 2009, 2016 et 2023 afin de mettre en évidence les continuités, mais aussi les transformations de la crise politique gabonaise. Il s'agit enfin de déterminer dans quelle mesure la dégradation de la régulation civile, combinée à une crise de légitimité et à la capacité d'intervention de l'armée, a rendu possible la rupture du 30 août 2023.

L'analyse est organisée en quatre grandes parties. La première présente le cadre théorique et conceptuel ainsi que la démarche méthodologique. La deuxième revient sur la trajectoire politique ayant conduit aux crises de 2009 et de 2016. La troisième examine la crise électorale de 2023 et le passage de l'affaiblissement institutionnel à la rupture prétorienne. La quatrième discute les résultats de l'analyse et s'interroge sur les conditions permettant de transformer la rupture politique en véritable processus d'institutionnalisation.

1. Le cadre théorique, conceptuel et méthodologique

1.1. L'approche systémique comme cadre intégrateur

L'approche systémique constitue le principal cadre théorique mobilisé dans cette étude. Elle permet de considérer le système politique comme un ensemble d'éléments interdépendants dont les transformations peuvent produire, dans le temps, des effets cumulatifs. Dans cette perspective, une crise politique ne peut être expliquée par une seule variable. La concentration du pouvoir peut, par exemple, réduire l'autonomie des institutions et affecter la compétition électorale. Celle-ci, lorsqu'elle est durablement contestée, peut à son tour fragiliser la confiance dans les institutions. La perte de confiance peut favoriser la contestation, tandis que l'affaiblissement des mécanismes civils d'arbitrage peut progressivement créer un espace plus favorable au coup d'État.

L'intérêt de l'approche systémique réside ainsi moins dans l'accumulation des facteurs que dans l'analyse de leurs interactions. Dans le cas gabonais, plusieurs facteurs semblent avoir contribué à une fragilisation progressive de la capacité du système politique à réguler les conflits. La personnalisation du pouvoir a réduit l'autonomie de certains contre-pouvoirs et contribué à modifier les conditions de la compétition politique. Les contestations électorales successives ont ensuite nourri une érosion de la confiance institutionnelle. Parallèlement, l'affaiblissement des mécanismes civils d'arbitrage a limité la capacité du système à transformer les conflits de légitimité en compromis politiques. Ces facteurs ont contribué à une crise croissante de légitimité. Ils ont également créé un environnement dans lequel une intervention militaire pouvait devenir politiquement envisageable. Il ne faut cependant pas en déduire que cette intervention était inévitable. L'affaiblissement de la régulation civile devait encore être associé à une capacité organisationnelle des forces armées et à une conjoncture politique favorable à la rupture. Le coup d'État du 30 août 2023 peut ainsi être compris comme le résultat contingent de l'interaction entre une crise de légitimité, un affaiblissement de la régulation civile et une capacité militaire d'intervention. Cette lecture ne suppose donc pas qu'une étape entraîne automatiquement la suivante. Elle renvoie plutôt à un processus de vulnérabilisation progressive dans lequel la rupture dépend également de facteurs propres aux forces armées et de la conjoncture politique.

1.2. Le néo-patrimonialisme comme configuration du pouvoir

Le néo-patrimonialisme désigne une configuration dans laquelle des institutions formelles de type moderne coexistent avec des pratiques de pouvoir fondées sur des relations personnelles, clientélistes et patrimoniales. Cette notion est particulièrement utile pour analyser les systèmes dans lesquels les institutions politiques gabonaises existaient juridiquement, mais où leur fonctionnement demeurerait fortement influencé par des réseaux de loyauté et de proximité avec le pouvoir. Il serait donc réducteur d'assimiler le néo-patrimonialisme à une absence d'État. Son intérêt analytique réside précisément dans la coexistence entre des institutions formellement constituées et des pratiques informelles susceptibles d'en limiter l'autonomie (Hout, 2013). Dans le cas du Gabon, la longévité du pouvoir présidentiel, la place centrale du Parti démocratique gabonais (PDG) et la concentration des ressources politiques constituent autant d'éléments qui permettent d'interroger le degré d'institutionnalisation du néo-patrimonialisme.

1.3. Le sultanisme comme approfondissement de la personnalisation

Le concept de sultanisme permet d'aller plus loin dans l'analyse de la crise politique gabonaise de 2023, étant donné que la personnalisation du pouvoir avait atteint un degré particulièrement élevé. Il renvoie à une configuration dans laquelle les contraintes institutionnelles pesant sur le dirigeant sont limitées et où l'exercice de l'autorité repose largement sur des relations personnelles de loyauté et de dépendance (Wedoud Ould Cheikh, 2014). Dans le cadre de cette étude, le sultanisme n'est pas utilisé comme une qualification définitive du régime gabonais. Il est plutôt considéré comme une grille permettant d'apprécier le degré de personnalisation de l'autorité au Gabon sous l'ère Bongo et d'en examiner les conséquences sur l'institutionnalisation du pouvoir. L'intérêt de ce concept apparaît surtout lorsqu'on le met en relation avec celui de néo-patrimonialisme. Le premier permet d'examiner l'articulation entre les institutions formelles et les réseaux informels de pouvoir, tandis que le second permet d'interroger plus directement le degré de concentration personnelle de l'autorité. Ces deux notions servent à éclairer l'une des conditions structurelles ayant contribué à l'affaiblissement progressif de la capacité de régulation du système politique au Gabon.

1.4. La légitimité politique comme variable relationnelle

La légitimité politique ne saurait être réduite à la seule conformité juridique. Un pouvoir peut être légalement établi tout en faisant l'objet d'une contestation politique importante. Dans un régime électoral, l'élection remplit normalement une double fonction : elle permet de désigner les gouvernants et contribue à leur conférer une forme de légitimité. Lorsque les résultats électoraux sont régulièrement contestés et que les institutions chargées de régler les différends électoraux ne parviennent plus à restaurer la confiance, la fonction légitimatrice de l'élection tend à s'affaiblir. La question n'est alors plus seulement de savoir si l'élection a été organisée conformément aux lois en vigueur. Elle consiste aussi à se demander si elle continue à être reconnue comme un mécanisme crédible de production du consentement politique. Cette distinction entre légalité et légitimité est essentielle pour comprendre le phénomène d'apnée démocratique.

1.5. L'apnée démocratique

Nous entendons par « apnée démocratique » une situation dans laquelle les institutions démocratiques continuent formellement d'exister, mais perdent progressivement leur capacité effective à organiser une compétition crédible, à arbitrer les conflits de légitimité, à produire du consentement et à transformer les antagonismes politiques en compromis institutionnels. Le concept repose sur quatre dimensions principales : le maintien formel des institutions démocratiques, l'affaiblissement de leur capacité de régulation, la dégradation des mécanismes d'arbitrage des différends politiques et l'élargissement de l'écart entre légalité institutionnelle et reconnaissance politique. L'apnée démocratique ne signifie pas que la démocratie a disparu, mais plutôt une situation dans laquelle les institutions demeurent présentes sur le plan formel, alors que leur capacité à faire fonctionner le système politique se réduit progressivement.

Le choix du terme « apnée » n'est pas anodin. En effet, un organisme en état d'apnée peut continuer de vivre, tout en éprouvant de graves difficultés fonctionnelles. Il en va de même pour un État qui, tout en conservant sa constitution et ses institutions politico-judiciaires, subit une altération de ses capacités réelles d'action. L'apnée démocratique renvoie donc moins à la disparition des structures étatiques qu'à l'essoufflement progressif de leur efficacité. Il s'agit par conséquent d'un processus et non d'un état figé.

1.5.1. L'apnée démocratique et l'érosion démocratique

La notion d'apnée démocratique ne cherche pas à se substituer à celle d'érosion démocratique. Cette dernière permet de rendre compte de la dégradation progressive des normes, des pratiques et des institutions démocratiques. L'apnée démocratique introduit toutefois une dimension particulière, celle de la capacité régulatrice du système. Deux régimes peuvent ainsi connaître des niveaux comparables d'érosion démocratique sans disposer pour autant de la même capacité à absorber et à résoudre les conflits politiques. L'apnée démocratique s'intéresse précisément à ce moment où les institutions, tout en restant juridiquement opérationnelles, commencent à perdre leur capacité à absorber les tensions et à produire des compromis. L'apport du concept se situe donc dans un déplacement du regard : il ne s'agit plus seulement d'observer si les institutions existent, mais de s'interroger sur ce qu'elles sont encore capables de faire.

Pour éviter que cette notion d'apnée démocratique ne demeure une simple métaphore, le concept est opérationnalisé à partir de six dimensions présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Opérationnalisation du concept d'apnée démocratique : dimensions et indicateurs

Dimensions	Indicateurs
Compétition politique	Crédibilité et ouverture de la compétition
Arbitrage électoral	Capacité des institutions à résoudre les contentieux
Confiance institutionnelle	Reconnaissance des institutions par les acteurs
Alternance	Possibilité effective d'un changement de pouvoir
Contre-pouvoirs	Autonomie des institutions de contrôle
Transformation des conflits	Capacité à convertir les antagonismes en compromis

Source : Conception des auteurs.

Les différentes dimensions présentées dans le tableau ci-dessous doivent être prises en considération conjointement. Plus leur dégradation s'avère importante et durable, plus le degré d'apnée démocratique est élevé. Cette opérationnalisation permet ainsi de distinguer rigoureusement le concept d'apnée démocratique d'une simple appréciation générale de la mauvaise gouvernance.

1.6. La rupture prétorienne

Dans le cadre de cette étude, la notion de rupture prétorienne désigne l'intervention des forces armées dans la reconfiguration du pouvoir politique lors de crises majeures de légitimité. Elle s'articule autour de trois dimensions principales : une dimension institutionnelle qui correspond à la rupture de l'ordre constitutionnel, une dimension politique liée à la redistribution des positions de pouvoir, et enfin une dimension sociale qui renvoie à la manière dont les différents groupes perçoivent et interprètent cette rupture.

Il convient toutefois de distinguer la rupture prétorienne de la manière dont elle est justifiée politiquement. Le fait que les militaires présentent un putsch comme une opération de restauration de l'État ou de la paix ne suffit pas à en établir la légitimité démocratique. De même, il importe de nuancer la distinction entre le coup d'État, généralement appréhendé comme une prise de pouvoir brusque et restreinte au sommet de l'appareil d'État, et la rupture prétorienne. Cette dernière renvoie plus largement au processus par lequel l'institution militaire s'impose comme l'arbitre et l'acteur central de la reconfiguration du pouvoir et de la sortie de crise.

1.7. La méthodologie

Cette recherche adopte une démarche qualitative fondée sur une étude de cas approfondie. Le Gabon constitue un cas particulièrement intéressant en raison de la combinaison de plusieurs caractéristiques : une longue stabilité politique, une forte centralité présidentielle, l'existence d'un pluralisme électoral, l'absence d'alternance pendant plusieurs décennies, des crises électorales successives et, finalement, une rupture militaire en 2023. L'analyse, de nature diachronique, couvre la période allant de 2009 à 2023. Elle s'attachera à examiner successivement les séquences électorales de 2009, 2016 et 2023. Loin de les appréhender comme des épisodes strictement isolés, il s'agit d'identifier les dynamiques de convergence, de divergence et de récurrence qui les caractérisent. À cette fin, l'étude s'appuie sur les dimensions présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : Tableau synoptique de la trajectoire d'apnée démocratique au Gabon (2009-2023)

Dimension	2009	2016	2023
Contestation électorale	Présente	Forte	Forte
Crise de légitimité	Importante	Accentuée	Aiguë
Arbitrage institutionnel	Contesté	Fortement contesté	Fortement contesté

Confiance dans le processus électoral	Fragilisée	Dégradée	Très fortement affectée
Capacité de régulation civile	Sous tension	Affaiblie	Fortement affaiblie
Intervention militaire	Absence de rupture	Absence de rupture	Rupture prétorienne

Source : Conception des auteurs.

La lecture diachronique de ce tableau met en évidence une gradation cumulative de la crise institutionnelle et politique à travers les trois séquences électorales de 2009, 2016 et 2023. Loin de constituer des crises isolées, ces échéances traduisent l'aggravation progressive des déséquilibres structurels du système politique. Dès 2009, la contestation électorale est présente, traduisant des frictions initiales dans l'organisation du scrutin. Elle prend une ampleur forte en 2016 et se maintient à ce niveau en 2023, montrant que le contentieux électoral est devenu un élément structurel et récurrent des transitions politiques. La crise de légitimité, qualifiée d'importante en 2009 et d'accentuée en 2016, atteint un stade aigu en 2023. Cette escalade s'accompagne d'une dégradation continue de la confiance dans le processus électoral (passant de fragilisée à très fortement affectée) et d'un affaiblissement progressif de la capacité de régulation civile, qui finit par être fortement affaiblie. L'analyse comparative révèle aussi une constance dans l'échec de l'arbitrage institutionnel, contesté dès 2009 puis fortement contesté en 2016 et 2023. C'est précisément cette incapacité des instances de régulation civile et des structures traditionnelles à arbitrer les différends qui distingue les deux premières séquences de celle de 2023. Alors que les scrutins de 2009 et 2016 se caractérisent par une absence de rupture militaire ouverte, l'élection de 2023 franchit un seuil critique avec l'avènement d'une rupture prétorienne, marquant l'intervention directe de l'institution militaire dans la reconfiguration du pouvoir politique face à l'asphyxie des mécanismes civils.

Cette étude s'appuie, par ailleurs, sur un corpus documentaire diversifié, comprenant les textes constitutionnels et électoraux, les documents institutionnels, les rapports d'observation, les publications scientifiques, ainsi que les déclarations officielles, la presse nationale et internationale. La confrontation de ces différentes sources vise à pallier les biais inhérents à une approche monographique.

L'analyse des données repose, quant à elle, sur trois démarches complémentaires. La première mobilise l'analyse de contenu thématique, structurée autour de catégories clés : l'institutionnalisation, la légitimité, la compétition électorale, la gouvernance, les ressources et l'intervention militaire. La deuxième s'appuie sur une perspective historico-comparative permettant de suivre les mutations du système politique gabonais dans le temps et d'isoler les permanences des ruptures. Enfin, la troisième met en œuvre une approche systémique destinée à décrypter les interactions entre les différentes dimensions de l'appareil politique gabonais. La causalité recherchée est ainsi résolument processuelle et contingente : il ne s'agit pas d'isoler une relation mécanique de cause à effet, mais de saisir comment plusieurs dynamiques peuvent, dans un contexte donné, se combiner pour ouvrir la voie à une rupture prétorienne.

2. La généalogie des crises politiques gabonaises

L'accession du Gabon à l'indépendance en 1960 ne s'est pas traduite par une rupture complète avec les structures administratives héritées de la période coloniale. Sous Léon Mba, le pouvoir présidentiel se renforce progressivement. La tentative de coup d'État de 1964 constitue, à cet égard, un précédent important. Son échec, notamment à la suite de l'intervention française, contribue au maintien du régime et inscrit l'armée dans un environnement politique où les dynamiques internes restent liées à des facteurs extérieurs (Mesa, 2010). L'arrivée d'Omar Bongo au pouvoir en 1967 ouvre ensuite une longue période de domination politique. La création et la place centrale du Parti démocratique gabonais (PDG) contribuent à structurer un système dans lequel la compétition politique reste fortement encadrée. La stabilité du régime ne repose cependant pas uniquement sur la contrainte. Elle s'appuie également sur des mécanismes de redistribution, de cooptation des élites et de gestion des ressources publiques. Cette combinaison contribue à expliquer la longévité du système politique gabonais.

Le décès d'Omar Bongo en 2009 ouvrait une séquence qui aurait pu marquer une rupture décisive dans le paysage politique gabonais. Toutefois, l'accession d'Ali Bongo au pouvoir n'a pas consacré cette rupture ; elle a au contraire pérennisé le système hérité de son prédécesseur, affermissant ainsi la mainmise de la famille Bongo sur les institutions et sur la rente économique du pays. Il serait néanmoins excessif de faire de 2009 le point de départ du néopatrimonialisme gabonais, dont les racines sont plus anciennes. En revanche, cette année constitue un jalon décisif dans la reconfiguration du régime. La succession familiale met en lumière une continuité du pouvoir

devenue manifeste, tandis que la crise électorale qui l'accompagne démontre que la stricte légalité institutionnelle ne suffit plus à garantir l'acceptation politique des dirigeants. L'expérience de 2009 révèle ainsi une limite majeure : la continuité juridique du pouvoir ne produit plus automatiquement sa reconnaissance sociale et politique. Le système politique continue de fonctionner, mais les premiers symptômes d'une altération de sa capacité régulatrice y apparaissent de manière perceptible.

L'élection présidentielle de 2016 constitue une nouvelle étape critique dans la trajectoire des crises politiques gabonaises. La confrontation serrée entre Ali Bongo et Jean Ping entraîne une polarisation politique exacerbée. La contestation des résultats officiels et les violences qui s'ensuivent mettent en évidence l'incapacité des institutions à produire un arbitrage largement accepté (Pambo, 2017). Dès lors, la question ne consiste pas seulement à déterminer l'issue réelle du scrutin, mais à s'interroger sur une défaillance plus profonde : pourquoi le système institutionnel échoue-t-il à transformer le différend électoral en compromis politique ? C'est précisément à partir de cette interrogation que le concept d'apnée démocratique prend toute sa mesure. Si la procédure électorale demeure formellement reconnue, sa fonction régulatrice s'étiole. En d'autres termes, l'institution survit, mais sa capacité à apaiser et à réguler le différend politique s'asphyxie progressivement.

La comparaison des échéances de 2009 et de 2016 met en évidence une mutation progressive de la nature de la contestation. En 2009, celle-ci ciblait principalement la légitimité de la succession et des nouveaux détenteurs du pouvoir. En 2016, elle déplace son épiscetre vers la crédibilité du processus électoral et l'aptitude des institutions à arbitrer le conflit de manière impartiale. Cette évolution est déterminante, car elle révèle que la crise politique ne fragilise plus seulement les gouvernants en place ; elle atteint désormais les règles et les institutions chargées de régir la compétition politique au Gabon. C'est précisément ce glissement de la contestation qui constitue l'un des ressorts fondamentaux de l'apnée démocratique.

3. De l'apnée démocratique à la rupture prétorienne

L'élection présidentielle de 2023 s'est jouée sur un terrain institutionnel déjà miné par les contestations des scrutins précédents. Dès lors, chaque rouage du scrutin, qu'il s'agisse de son organisation, de l'accès à l'information, de la communication ou de la proclamation des résultats, est devenu un foyer de tensions. Les modifications apportées aux règles électorales ont cristallisé

ces désaccords : si l'opposition y voyait des manœuvres destinées à verrouiller le système au profit du pouvoir, les autorités les présentaient au contraire comme des actes légitimes de rationalisation administrative (Eba Nguema, 2024 : 82-93). Sur le plan analytique, ce choc interprétatif est capital. Il rappelle qu'une institution peut parfaitement agir dans les strictes limites de sa compétence juridique tout en perdant toute crédibilité politique. C'est précisément dans cet interstice que s'engouffre l'apnée démocratique : la légalité formelle du système a beau survivre, elle ne suffit plus à garantir aux dirigeants la légitimité politique.

C'est dans ce contexte d'apnée démocratique qu'est intervenue la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2023, créditant Ali Bongo Ondimba d'une victoire au premier tour avec 64,27 % des suffrages (EPOC, 2026). Immédiatement contestés, ces résultats ont ravivé des tensions explosives. Finalement, pour couper court à l'asphyxie institutionnelle et conjurer une crise majeure, les forces de défense et de sécurité interviennent le 30 août 2023 pour acter la fin du régime en place. Le général Brice Clotaire Oligui Nguema s'impose alors comme la figure de proue de la transition. Cette intervention peut être analysée comme une rupture institutionnelle radicale, suspendant de fait les mécanismes constitutionnels ordinaires de transmission du pouvoir. Pour légitimer leur action, les militaires l'ont présentée à la fois comme un sursaut salvateur face à l'impasse politique et comme une opération de refondation visant à restaurer la crédibilité des institutions et de la gouvernance (Eyebe Bihina et Ayata, 2024). Toutefois, il importe de distinguer rigoureusement la justification pragmatique d'une rupture de sa légitimité démocratique effective. La première relève d'une rhétorique justificative portée par les acteurs de la prise de pouvoir ; la seconde, en revanche, ne peut s'évaluer qu'à l'aune de la pratique institutionnelle ultérieure, c'est-à-dire à la capacité du nouveau pouvoir à se soumettre durablement aux impératifs de la représentation, de la responsabilité politique et du contrôle citoyen.

4. La réception sociale du coup d'État

Les manifestations de soutien observées dans certaines régions du Gabon témoignent de l'accueil favorable réservé par une frange de la population à la chute du régime d'Ali Bongo (Quenum et Amadou, 2023). Il serait toutefois moins prudent d'y voir l'indice d'une adhésion unanime et homogène de la société gabonaise. La réception sociale de ce coup d'État doit plutôt se lire à l'aune d'une crise de confiance structurelle envers le pouvoir déchu. La satisfaction exprimée face à l'éviction d'un personnel politique contesté ne saurait être assimilée à un chèque en blanc ou à un

soutien inconditionnel aux nouvelles autorités. Cette nuance est fondamentale : approuver la fin d'un régime ne vaut pas, par transitivité, légitimation démocratique de ceux qui lui succèdent.

5. Le mécanisme systémique ayant conduit à la rupture du 30 août 2023

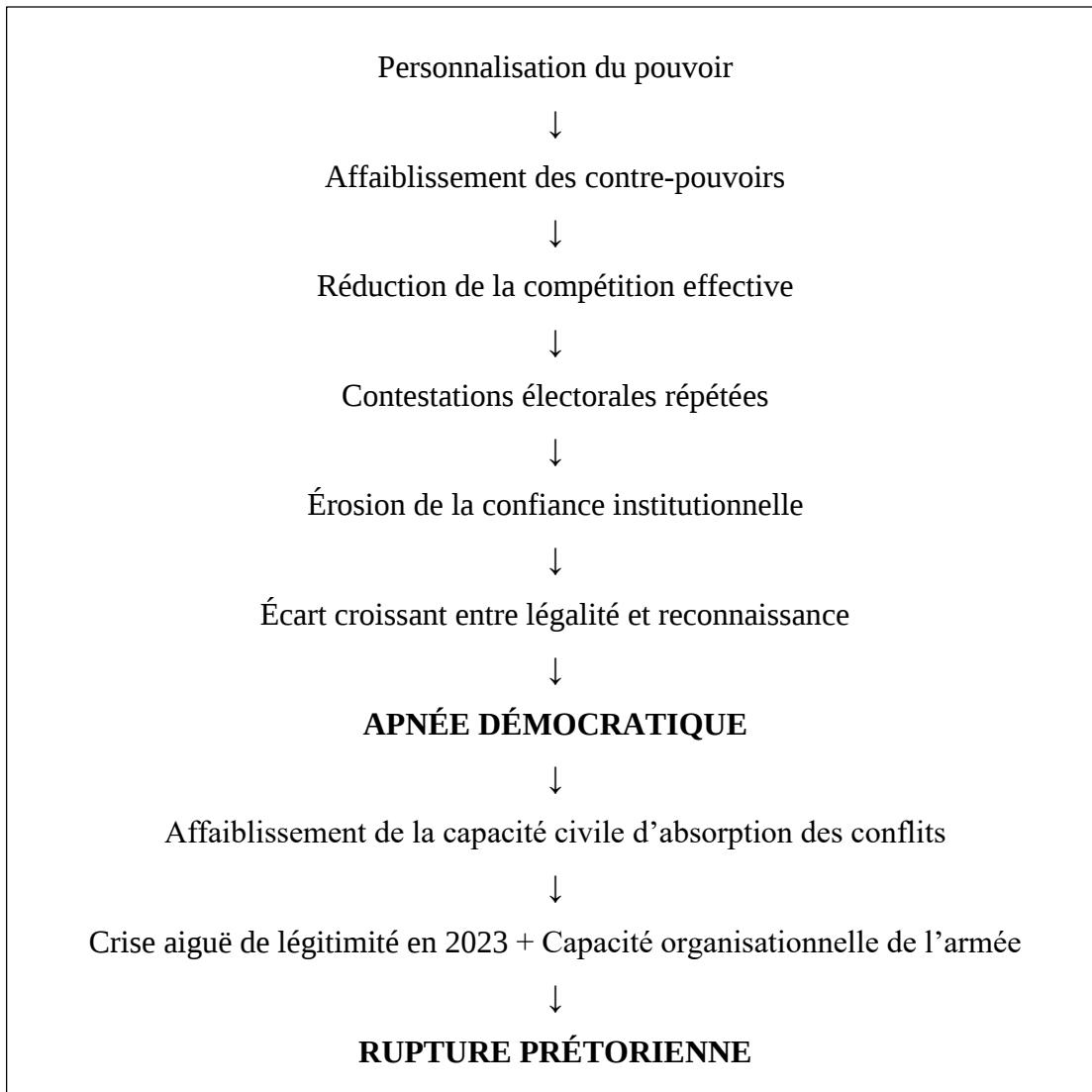
L'analyse développée tout au long de cette étude permet de reconstituer pas à pas le mécanisme systémique ayant conduit à la rupture du 30 août 2023.

- La première étape est celle de la personnalisation excessive du pouvoir. La concentration durable des prérogatives présidentielles tend à restreindre l'autonomie des institutions et à accentuer la dépendance de l'ensemble du système politique à l'égard de l'exécutif.
- **La deuxième étape correspond à l'asphyxie progressive des contre-pouvoirs.** Privées de marges de manœuvre suffisantes pour exercer une régulation indépendante, les instances de contrôle ne parviennent plus à amortir les chocs, laissant les conflits politiques se cristalliser directement autour de la figure présidentielle.
- **La troisième étape se manifeste par la dégradation de la fonction électorale.** Si les scrutins continuent d'être régulièrement organisés, leur aptitude à produire du consentement s'étiolé dès lors que leurs résultats font l'objet de contestations récurrentes et que les mécanismes d'arbitrage s'avèrent incapables de restaurer la confiance.
- **La quatrième étape traduit l'érosion généralisée de la confiance institutionnelle.** À mesure que les crises se répètent, les acteurs politiques et sociaux retirent tout crédit aux organes chargés d'administrer et de valider la compétition politique.
- **La cinquième étape consacre l'affaiblissement critique de la régulation civile.** Les tensions politiques ne peuvent plus être absorbées par les canaux institutionnels ordinaires. Le système survit en apparence, mais sa capacité à transformer le désaccord en compromis s'épuise.
- **La sixième étape ouvre la voie à l'émergence d'un espace prétorien.** Dans cette configuration d'asphyxie, l'institution militaire se trouve en position d'opportunité politique pour intervenir. Cette éventualité dépend toutefois d'une condition sine qua non : la capacité organisationnelle et opérationnelle effective des forces armées à passer à l'action.
- **La septième et dernière étape est celle de la rupture.** Le 30 août 2023, les conditions structurelles et conjoncturelles se rejoignent.

Dès lors, le coup d'État ne saurait être interprété comme le produit mécanique ou inéluctable de l'apnée démocratique. Celle-ci constitue plutôt une configuration de vulnérabilité systémique qui, combinée à une conjoncture particulière et à l'intervention d'un acteur militaire doté de ressources propres, débouche ultimement sur la rupture prétorienne.

La logique de ce modèle d'analyse processuelle et systémique peut ainsi être synthétisée sous la forme d'un enchaînement causal, tel que présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 1 : Trajectoire systémique vers la rupture prétorienne et l'apnée démocratique au Gabon



Il convient toutefois de souligner que le modèle présenté ci-dessus ne saurait être interprété comme une chaîne causale linéaire et mécanique. Chaque étape ne débouche pas de manière automatique sur la suivante. Il s'agit plutôt d'un processus cumulatif de vulnérabilisation du système politique. Si la personnalisation excessive du pouvoir fragilise les institutions, elle ne conduit pas inéluctablement à une crise politique ouverte. De même, une impasse électorale peut théoriquement être dénouée par la négociation, le compromis ou la réforme. Ce qui s'avère décisif dans le cas gabonais, c'est bien l'accumulation de ces fragilités structurelles et leur interaction critique avec une conjoncture politique particulière.

L'implication théorique majeure de cette démonstration peut se résumer ainsi : l'apnée démocratique constitue une condition de vulnérabilisation systémique, mais en aucun cas une cause suffisante de rupture prétorienne. Autrement dit, deux États peuvent traverser une altération comparable de leurs infrastructures démocratiques sans pour autant aboutir au même dénouement politique. La divergence des trajectoires tient à de multiples variables : le degré de résilience institutionnelle, la propension des acteurs civils à négocier le compromis, la posture politique de l'appareil militaire ou la singularité de la conjoncture.

6. Discussion

L'analyse menée tout au long de cette étude conduit ainsi à formuler trois enseignements majeurs : premièrement, la stabilité politique apparente ne saurait être assimilée à une véritable institutionnalisation ; deuxièmement, la tenue formelle d'élections ne suffit pas, à elle seule, à garantir la nature démocratique du processus politique ; troisièmement, la rupture prétorienne peut ponctuellement dénouer une crise de gouvernement sans pour autant résoudre la crise profonde de l'institutionnalisation.

6.1. La stabilité politique ne signifie pas nécessairement institutionnalisation

Le Gabon a longtemps été perçu comme un pays de stabilité relative au cœur d'une région marquée par des crises politico-sécuritaires majeures (Blanc, 2021). Cette stabilité historique ne saurait être niée : le pays a échappé pendant des décennies aux guerres civiles et aux pronunciamientos en série. Néanmoins, cette apparente solidité appelle de profondes nuances. L'absence de bouleversements politiques visibles ne garantit en rien une véritable institutionnalisation du régime. Un système politique peut perdurer tout en concentrant durablement le pouvoir et en

accumulant des fragilités souterraines. C'est précisément au moment où éclate une crise majeure que ces failles structurelles se révèlent au grand jour. La stabilité peut ainsi illusoirement mimer la robustesse institutionnelle, alors qu'elle ne repose que sur la permanence d'un équilibre précaire. L'exemple gabonais illustre ainsi la nécessité impérieuse de dissocier la stabilité conjoncturelle d'un régime de sa réelle capacité institutionnelle de régulation.

6.2. La tenue formelle d'élections ne suffit pas, à elle seule, à garantir la nature démocratique du processus politique

L'existence d'élections ne suffit pas, à elle seule, à garantir la fonction démocratique du processus politique. Pour qu'une élection joue pleinement son rôle de régulation, plusieurs conditions doivent être réunies : une compétition suffisamment crédible, un pluralisme effectif, des institutions d'arbitrage reconnues, des possibilités de recours et, surtout, la possibilité réelle d'une alternance pacifique. Lorsque ces conditions se dégradent, l'élection peut continuer à exister juridiquement tout en perdant progressivement sa capacité à produire le consentement. C'est précisément à ce niveau que le concept d'apnée démocratique déploie toute sa pertinence analytique. Certes, les scrutins continuent d'être régulièrement organisés, mais ils perdent leur aptitude fondamentale : celle de porter au pouvoir des dirigeants authentiquement reconnus et de surmonter les fractures politiques majeures.

6.3. La rupture prétorienne peut ponctuellement dénouer une crise de gouvernement sans pour autant résoudre la crise profonde de l'institutionnalisation

L'examen du cas gabonais conduit à une autre observation majeure : le renversement d'un régime ne signifie pas pour autant l'abolition des rouages qui avaient rendu possible la concentration excessive du pouvoir. Un coup d'État peut substituer de nouveaux acteurs aux anciens sans modifier les structures profondes qui produisent, contrôlent et légitiment l'autorité politique. Dès lors, le défi de l'après-30 août 2023 au Gabon excède largement la simple parenthèse de l'éviction du régime Bongo. Toute la question est de savoir si les institutions issues de la rupture prétorienne auront la capacité réelle d'enrayer la reproduction des mécanismes mortifères qui l'ont provoquée. Pour espérer une sortie de crise pérenne, notre analyse suggère de prêter une attention particulière à quatre dimensions essentielles : la crédibilité retrouvée des scrutins, l'autonomie effective des

institutions de contrôle, la reddition de comptes de l'exécutif, ainsi que la clarification rigoureuse du rôle et de la place de l'armée au sein de la République.

6.3.1. La crédibilité retrouvée des scrutins

La reconquête de la confiance civique passe par la mise en place de mécanismes électoraux crédibles et transparents. Les verdicts des urnes doivent pouvoir faire l'objet de débats et de contestations réglées au sein d'institutions consensuelles, plutôt que de s'ériger systématiquement en catalyseurs de nouvelles crises politiques.

6.3.2. L'autonomie effective des institutions de contrôle

La justice, le Parlement et les instances de régulation électorale doivent impérativement jouir d'une autonomie réelle et concrète. Leur simple existence formelle dans l'ordonnancement juridique ne saurait suffire à garantir leur aptitude effective à remplir leur mission de contre-pouvoir.

6.3.3. La reddition de comptes de l'exécutif

La rupture avec la personnalisation excessive du pouvoir ne pourra s'inscrire dans la durée qu'à la condition de soumettre l'exécutif à des mécanismes stricts de contrôle et de reddition de comptes. Car la tentation de la concentration autocratique ne s'évanouit pas par le seul effet d'un changement d'incarnation au sommet de l'État.

6.3.4. La clarification rigoureuse du rôle et de la place de l'armée au sein de la République

Enfin, l'affranchissement durable du prétorianisme exige que la place dévolue à l'armée au sein de l'architecture institutionnelle soit strictement redéfinie. Si l'institution militaire peut ponctuellement faire valoir son rôle face à une impasse systémique, elle ne saurait s'ériger en arbitre permanent de la vie politique sans saper irrémédiablement la légitimité des contre-pouvoirs civils.

Ces quatre dimensions forment un ensemble éminemment systémique et interdépendant. Une réforme électorale demeurerait lettre morte si les instances chargées de la superviser restaient sous la coupe de l'exécutif. De même, toute refondation institutionnelle s'essoufflerait rapidement si le sommet de l'État continuait d'échapper aux exigences de contrôle. Enfin, une transition qui éluderait la question de la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil laisserait inévitablement en suspens les germes d'une future récurrence prétorienne.

7. La portée théorique du concept d'« apnée démocratique »

L'examen approfondi du cas gabonais permet de circonscrire avec précision la portée analytique du concept d'apnée démocratique. Pensée comme une zone grise intermédiaire (un entre-deux instable entre une démocratie pleinement régulatrice et une rupture ouverte de l'ordre constitutionnel), cette configuration se structure autour de trois dimensions cardinales :

- ✓ Premièrement, un caractère éminemment progressif : l'apnée démocratique ne procède généralement pas d'un cataclysme institutionnel soudain. Elle s'enracine dans un temps long où les fragilités s'insinuent, s'imbriquent et s'enracinent discrètement au cœur du système politique.
- ✓ Deuxièmement, une dynamique cumulative : si une contestation électorale isolée peut toujours être surmontée, la répétition des impasses sans réponse institutionnelle crédible engendre un effet de sédimentation. Chaque nouvelle crise vient ainsi saturer un peu plus les capacités d'absorption du système.
- ✓ Troisièmement, une indétermination foncièrement contingente : l'apnée démocratique n'est en rien une fatalité mécanique conduisant inéluctablement au pronunciamiento. Elle constitue un carrefour de trajectoires potentielles pouvant déboucher tour à tour sur une réforme salvatrice, un compromis négocié, une alternance, une répression accrue ou une intervention militaire.

Dès lors, le basculement d'une issue à l'autre demeure tributaire de variables exogènes et endogènes. Dans la trajectoire gabonaise, c'est précisément l'épaisseur organisationnelle de l'appareil militaire qui aura fait pencher la balance, transformant une énième impasse électorale en une rupture prétorienne assumée.

Conclusion

Le coup d'État du 30 août 2023 au Gabon constitue une rupture majeure dans l'histoire politique contemporaine de ce pays. Pour autant, son explication ne peut être limitée à la seule journée du 30 août, ni même aux controverses qui ont entouré l'élection présidentielle de 2023. L'approche systémique permet de replacer cet événement dans une trajectoire plus longue. Celle-ci est marquée par la personnalisation du pouvoir, la centralité du parti présidentiel, la concentration des ressources politiques, l'affaiblissement progressif des contre-pouvoirs et la répétition des crises de légitimité électorale. La comparaison des séquences de 2009, 2016 et 2023 montre que ces crises

ne sont pas identiques. Elles présentent cependant une évolution commune : la difficulté croissante du système politique à transformer la compétition électorale en un mécanisme suffisamment reconnu de production du consentement politique.

C'est précisément dans cette dynamique que s'inscrit le concept d'« apnée démocratique ». Celui-ci ne désigne ni l'abolition formelle de la démocratie ni l'effacement des institutions. Il renvoie plus exactement à une configuration critique dans laquelle l'enveloppe institutionnelle continue d'exister en surface, tandis que s'étirole peu à peu sa capacité réelle à assurer ses fonctions cardinales de régulation et de pacification. Certes, les organes étatiques continuent d'organiser des scrutins, de rendre des décisions, de voter des lois et d'exercer leurs attributions juridiques formelles. Pourtant, leur aptitude à générer de la confiance civique, à arbitrer souverainement les différends et à transcender les antagonismes politiques en compromis viables ne cesse de s'éroder.

L'apnée démocratique constitue ainsi un concept charnière, situé à la croisée de l'érosion démocratique et de la rupture politique. Elle déplace résolument l'analyse de la simple présence formelle des institutions vers l'évaluation de leur rendement effectif. Cette distinction épistémologique permet par ailleurs de conjurer toute lecture déterministe du pronunciamiento : l'apnée n'enclenche pas mécaniquement une intervention militaire. Elle façonne plutôt un écosystème de vulnérabilité où le basculement devient hautement probable lorsque convergent plusieurs facteurs clés : une crise aiguë de légitimité, une consistance organisationnelle de l'armée et une conjoncture politique propice. Dès lors, le 30 août 2023 apparaît non pas comme le produit univoque d'une cause unique, mais comme le nœud relationnel de multiples dimensions systémiques.

Enfin, l'accueil favorable réservé à la chute du régime par une frange de la population appelle une lecture circonspecte : l'adhésion manifestée au lendemain du renversement ne vaut pas blanc-seing pour un exercice pérenne du pouvoir prétorien. Elle traduit surtout l'abîme de la défiance accumulée envers l'ancien ordre et l'immensité de l'attente placée dans la promesse transitionnelle.

La portée théorique de cette étude peut dès lors se condenser en une proposition cardinale : « lorsque les institutions démocratiques maintiennent leur façade formelle tout en s'épuisant à produire du consentement et à résorber les conflits de légitimité, le système bascule dans une situation d'apnée démocratique. Si cette configuration n'enclenche pas mécaniquement un coup d'État, elle démultiplie la probabilité d'une rupture prétorienne dès lors que l'impasse

institutionnelle croise la capacité d'intervention des armes ». Ce postulat analytique permet de décrypter la trajectoire gabonaise hors de tout déterminisme réducteur. Mieux encore, il ouvre un horizon heuristique précieux pour penser d'autres contextes où les architectures démocratiques survivent en apparence, tout en peinant de plus en plus à accomplir leur mission régulatrice.

L'enseignement politique de cette étude s'avère tout aussi décisif : « un coup d'État peut dénouer une crise de gouvernement sans pour autant panser la crise d'institutionnalisation ». En effet, la simple permutation des dirigeants ne saurait suffire à refonder les mécanismes de production et de régulation du pouvoir. Tout l'enjeu de l'après-30 août 2023 réside par conséquent dans la faculté des nouvelles autorités gabonaises à convertir la rupture conjoncturelle en un véritable processus d'institutionnalisation pérenne. Cet impératif passe inéluctablement par la consolidation de la crédibilité électorale, la sanctuarisation des contre-pouvoirs, la reddition de comptes de l'exécutif, l'indépendance effective de la justice et la délimitation claire du rôle de l'armée. À défaut, le péril permanent serait de substituer une concentration autocratique à une autre sous des habits neufs. Dès lors, la véritable interrogation politique ne se résume pas à savoir comment s'extraire d'un régime contesté, mais bien comment bâtir un édifice institutionnel capable d'absorber ses propres contradictions sans abdiquer au profit de la force.

Bibliographie

- Akum, F. (2019), « Does regime security come ahead of real reform in Gabon ? », *Institute for Security Studies*. [En ligne] : <https://issafrica.org/iss-today/does-regime-security-come-ahead-of-real-reform-in-gabon>.
- Blanc, F. (2021), « Le Gabon : une stabilité réelle mais fragile », *Revue Conflits*. [En ligne] : <https://www.revueconflits.com/fabien-blanc-gabon-omar-bongo/>.
- Civicus Monitor (2023), « Gabon: General elections amid civic space violations, followed by military takeover ». [En ligne] : <https://monitor.civicus.org/explore/gabon-general-elections-amid-civic-space-violations-followed-by-military-takeover/>.
- Eba Nguema, I. (2024), « Le mal constitutionnel gabonais de 2009 à 2023 », *Revue du droit public* n°4, pp. 82 à 93.
- EPOC (2026), « 26 août 2023 : au Gabon, une réélection proclamée à l'aube, un régime renversé quelques minutes plus tard ». [En ligne] : <https://www.epocinfo.fr/journal.php?no=2658>.
- Eyebe Bihina, E. et Ayata, A. (2024), « Les coups d'État militaires en Afrique : Gabon comme cas pratique », *Journal of Area Studies*, vol. 3, n° 2, pp. 164-184.
- Hout, H. (2013), « Néopatrimonialisme et développement : le rôle de pilote des poches d'efficacité », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 3, pp. 79-96.
- Itoula Kifoumba, A. (2024), « Les coups d'État et le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 278, pp. 187-208.
- Koumba, K. (2022), *Élection présidentielle gabonaise de 2016 : contribution à une problématique de la construction démocratique en Afrique francophone*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lorraine.
- Mesa, B. M. (2010), *Le PDG et la construction de l'État gabonais*, Paris, L'Harmattan.
- Pambo, M. L. (2017), « Gabon : le contentieux électoral de 2016 à l'épreuve de la légalité et de la légitimité », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 112, n° 4, pp. 881-902.
- PSC Report (2023), « Les coups d'État constitutionnels favorisent les coups d'État militaires ». [En ligne] : <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/les-coups-detat-constitutionnels-favorisent-les-coups-detat-militaires>
- Quenum, F. et Amadou, N. (2023), « Des Gabonais accueillent favorablement le putsch ». En ligne] : <https://www.dw.com/fr/gabon-r%C3%A9action-coup-detat/a-66669462>.



- Wedoud Ould Cheikh, A. (2014), *État et société en Mauritanie. Cinquante ans après l'indépendance*, Paris, Karthala.